

Approbation des heures spécifiques d'enseignement ou
d'accompagnement des enseignements hors maquette
au sein du REH

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 1^{er} juillet 2025**

Délibération 2025/07/CFVU – 111

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

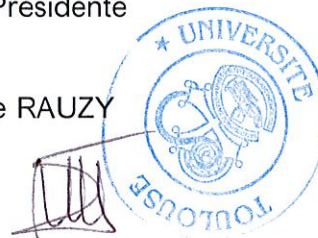
Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les heures spécifiques
d'enseignement ou d'accompagnement des enseignements hors maquette au sein du
REH.**

Toulouse, le 1^{er} juillet 2025

La Présidente

Odile RAUZY



Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 28

Nombre de voix favorables : 28
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

DECIDE de rémunérer les heures d'enseignement spécifiques hors maquette de la manière suivante :

Intitulé	Rémunération
Cours TOEIC	1h = 1hTD
MFCA-FQ ¹ - CM	1h = 1hCM
MFCA-FQ - TD	1h = 1hTD
MFCA-FQ - TP	1h = 1hTP
MFCA-FQ - ingénierie	1h = 1hTD
PAPS - Compétition académique	1h = 2/3 hTP
PAPS - Compétition nationale et internationale	1h = 2/3 hTP Demi-journée = 3 hTP
PAPS - Évènement	1h = 1hTP Demi-journée = 3 hTP
SUAPS - stage	1h = 1hTD
SUAPS ² - Enseignement sur site ou hors site	1h = 1hTD Demi-journée en semaine = 3 hTD Demi-journée samedi ou dimanche = 4 hTD
Sport de Haut Niveau ³ – rattrapage cours	1h = 1hTD
Sport de Haut Niveau – session examen	1h = 1hTD
<i>Mise en pratique des examens cliniques objectifs structurés</i> ⁴	1h = 1hTP
Secrétariat d'examen des étudiants de master handicapés ⁵	1h = 1hTP
FLE RI	1h = 1hTD
OMP-TD	1h = 1hTD
OMP-Terrain	1h = 1hTD
Conférences Université du temps libre	1h = 1hCM

¹ Formation qualifiante (FQ)

² Articles L714-1 et D714-41 du code de l'éducation

³ Circulaire du 30-1-2023 - MESR - DGESIP A 2-3- MSJOP-MSP-MENJ - MASA-MTPEI

<https://www.education.gouv.fr/bo/23/Hebdo5/ESRS2234101C.htm>

⁴ Arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au 3ème cycle des études de médecine

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044572679>

⁵ Circulaire du 6-2-2023 MESR - DGESIP A2-3 - MASA-MS-MC-MSP-MSAPH

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/23/Hebdo10/ESRS2234137C.htm>